Département du DOUBS

République française

Envoyé en préfecture le 19/02/2025 Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID: 025-200068401-20250214-2025_02_013-DE

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Nombre de Membres

En exercice: 21

Présents au Conseil: 15

Ayant pris part au vote: 21

Ayant donné procuration: 6

Date de la convocation
10/02/2025

Séance du 14 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze février à 20 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents: Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Marie Destaing, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration: Caroline Blain à Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier à Norbert Pécot, Isabelle Cuenot à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Bernard Jeannin, François Garcia à Marc Saulnier, Aline Louvrier à Marie Destaing.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gurtner.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée;

Vu le budget communal de Levier,

Délibération n° 2025-02-013

OBJET: Personnel - Mise à jour du tableau des effectifs.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 14 février 2025, à effet au 1^{er} avril 2025 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

| Cadres d'emplois et grades | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire | Observations |
|--|---|--------------|
| Cadre d'emplois des adjoints adminis | stratifs | |
| -adjoint administratif territorial principal 1ère classe | 1 poste à 35 h | |
| - adjoint administratif territorial | 1 poste à 35 h | |
| - adjoint administratif territorial contractuel | 1 poste à 35 h | |
| - adjoint territorial d'animation | 1 poste à 31,10 h | |
| - adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe | 1 poste à 28 h | |
| Cadre d'emplois des adjoints techniq | ues | |
| - agent de maitrise | 1 poste à 35 h | |
| - adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe | 2 postes à 35 h | |
| - adjoint technique territorial | 1 poste à 22.50 h | |
| - adjoint technique territorial contractuel | 1 poste à 35 h | |
| - adjoint technique territorial contractuel | 1 poste à 28 h | |

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire, Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID: 025-200068401-20250214-2025_02_013-DE

